Samy Naceri condamné à une amende pour avoir brisé une vitre lors d'une rixe

23/03/2017 à 21h03

Bien que cette condamnation ne soit «ni juridiquement ni humainement une bonne décision», selon son avocate, le comédien de 55 ans ne fera pas appel.

Nouveau déboire judiciaire pour l'acteur de «Taxi». Samy Naceri a été condamné, jeudi, à 800 euros d'amende (en jours amende) pour avoir brisé la lunette arrière d'une voiture lors d'une rixe au cours de laquelle il a été «lynché», il y a près de quatre ans.

Le tribunal correctionnel de Paris l'a condamné à 40 jours amende à 20 euros, qui, s'ils ne sont pas payés, se transforment en emprisonnement. Bien que cette condamnation ne soit «ni juridiquement ni humainement une bonne décision», selon son avocate, Me Laure Heinich, le comédien de 55 ans ne fera pas appel.

(…) Le Parisien